

SEANCE DU 10 mars 2020

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 3 mars 2020. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 10 mars 2020 à 20H30, à la mairie.

Présents : CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick, BOUE Alain, BATAIS Dominique, COBAC Alexandra, PRUNIER Dominique. CHEVALIER Rémy, ALLAIS Véronique GIET Christelle, HONORE David

Absents : RONDIN Jean-Hubert, BOCQUET Arlette, TRANCART Guy.

BOUE Alain a été élu secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

2020-14 : Vote des subventions au budget primitif 2020

Au regard des demandes déposées ou adressées, et sur proposition de la commission de finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir, à l'unanimité, le montant des subventions allouées, à savoir :

Associations communales :

Club Sportif Marcillé - Saint Rémy.	1190
Association Sportive et Culturelle Marcillé.	1190
Club 3° âge « Vent d'Automne » Marcillé	875
Association des Parents d'élèves Marcillé-Saint Rémy	980
A.C.P.G. - C.A.T.M.Marcillé.	265
A.C.C.A Marcillé.	385
Marci'Motte	500

Associations hors commune :

La truite Tamoutaise	30
Les Restos du Cœur	50
MFR St Grégoire (1 élève)	35
Lycée J-B Le Taillandier St Aubin du Cormier (1 élève)	35
F.N.A.T.H Combourg Accidentés du travail	30
Prévention routière	30
France Adot	30
ATD Quart Monde	70

soit un total de 5695 € qui sera inscrit à l'article 6574 du B.P. 2020.

2020-15 : Demande de subvention exceptionnelle 2020

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Association des parents d'élèves de Marcillé/St Rémy pour l'acquisition d'un conteneur de stockage d'une valeur avoisinant les 2760 € TTC, décide d'accorder à l'A.P.E. de Marcillé/St Rémy une subvention de 500 €.

2020-16 : Participations communales 2020 au syndicat du Réseau d'Ecoles Rurales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modalités de calcul des participations communales 2020 au Syndicat Intercommunal de Réseau d'Ecoles Rurales. Celles-ci sont déterminées entre les deux communes de Marcillé et de St Rémy au prorata du nombre d'enfants domiciliés dans chaque commune.

La participation 2020 pour la commune de Marcillé s'établit à 31645 €.

2020-17 : Affectation du résultat d'exploitation « Commune » 2020

Le conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2019 s'élevant à 302 647,07 €.

Décide d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement au budget primitif 2020, la somme de 100 000 €.

2020-18 : Vote des taux d'imposition 2020

Après examen des données figurant sur l'état de notification des taux d'imposition 2020 émanant de la direction des services fiscaux, Monsieur le Maire propose, en accord avec la commission des finances, de reconduire les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, appliqués en 2019, à savoir:

	Taux	Produit
Taxe foncière sur propriétés bâties	12,03 %	109 990 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	34,12 %	37 976 €
	TOTAL	147 966 €

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Pour rappel, le taux 2019 de la taxe d'habitation était de 12,38 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de son maire et autorise Monsieur le Maire à signer l'état n°1259 COM notifiant les taux d'imposition.

2020-19 : Budget primitif 2020 « Commune »

Le conseil municipal, vote à mains levées, à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la section d'exploitation à 675 757 € et pour la section d'investissement à 603 563 €.

2020-20 : Affectation du résultat d'exploitation « Assainissement » 2020

Le conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2019 s'élevant à 64 896,84 €.

Décide d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement au budget primitif 2020, la somme de 2755,32 €.

2020-21 : Budget primitif 2020 « assainissement »

Le conseil municipal, vote à mains levées, à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la section d'exploitation à 77 142 € et pour la section d'investissement à 26 181,32 €.

2020-22 : Budget primitif 2020 « Les Cormiers »

Le conseil municipal, vote à mains levées, à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la section d'exploitation à 372 797,12 € et pour la section d'investissement à 479 320,87 €.

2020-23 : Lotissement « Les Cormiers » - Basse tension - Lot Télécom

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis R2AE concernant l'alimentation basse tension – lot Télécom, dans le lotissement « Les Cormiers » pour un montant s'élevant à 16 295,40 € H.T.

2020-24 : Choix du bureau d'études réseau chaleur école

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du remplacement des chaufferies fioul dans les écoles par un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie aux granulés de bois, il est nécessaire de désigner un bureau d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Une lettre de consultation a été adressée à 4 bureaux d'études. Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le mardi 10 mars 2020 à 10H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres des bureaux d'étude pour la chaufferie aux granulés de bois,

le conseil municipal retient et valide la proposition de la commission d'appel d'offre à savoir l'offre du bureau d'études ECIE pour un montant de la mission s'élevant à 12 500 € H.T. (phase 1 : 3750 € H.T. et mission 2 et 3 : 8750 € H.T.)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier sous réserve que la consultation des exploitants des réseaux souterrains ne conduit pas à un obstacle au projet.

2020-25 : Arrêté relatif à la défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire présente l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie extérieur contre l'incendie de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il sera difficile de réaliser en tout point l'arrêté tel que présenté, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de surseoir à cette décision.

2020-26 : Fixation de durée d'amortissement – Attributions de compensation d'investissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités : communes (y compris les communes de – 3500 habitants), établissements publics communaux, établissements publics de coopération intercommunale, métropoles, départements et régions.

Les attributions de compensation d'investissement versées par les communes s'imputent désormais au débit du compte 2046 et peuvent être amorties sur un an. Leur amortissement peut être neutralisé sur le plan budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la durée d'amortissement du compte 2046 – *Attributions de compensation d'investissement*, serait portée à un an.

2020-27 : Demande de subvention auprès du Département au titre du Volet 4 du Contrat de Territoire Couesnon Marches de Bretagne

L'enveloppe du VOLET 4 du contrat de territoire du Département 2017-2021 de Couesnon Marches de Bretagne peut être sollicitée dans le cadre d'un projet de valorisation du rez-de-chaussée d'un immeuble collectif situé au cœur des lotissements sociaux de notre commune.

Ce projet porte sur la mise hors d'eau de ce bâtiment, la redistribution des pièces du rez-de-chaussée et la réfection du hall d'accueil qui seront mis à disposition des services enfances/jeunesses de Couesnon Marches de Bretagne.

Les services communautaires projettent de mettre en place en ce lieu une permanence déportée d'Espace Jeu Rencontre du RIPAME, des animations jeunesse, un Lieu d'Accueil de l'Enfant et du Parent (LAEP) des animations ludothèque, des animations familles (ateliers d'échanges de savoirs, de découverte, Groupes de Parents Paroles), ou des petites conférences...

Il reste une enveloppe de 23 800 € au titre du contrat pour la subvention départementale, avec 23 800 € de Couesnon Marches de Bretagne selon le principe d'1€ du Département pour 1€ de la communauté de communes.

Le projet est estimé à 60 000 H.T.

Calendrier prévisionnel :

Lancement des études préalables : avril 2020

Résultat d'appel d'offres : mai/juin 2020

Mise en service : 4^{ème} trimestre 2020

Plan de financement prévisionnel :

Coût prévisionnel du projet H.T.		Recettes H.T.	
Création d'un lieu d'accueil des services Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne au RDC du collectif résidence Les Primevères	60 000 €	Subvention Conseil départemental (39,67 %)	23 800 €
		Subvention EPCI Couesnon Marches de Bretagne (39,67 %)	23 800 €
		Autofinancement 20,66 %	12 400 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sous réserve d'obtention des subventions, à l'unanimité :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine et de l'EPCI Couesnon Marches de Bretagne au titre du contrat de territoire VOLET 4,
- autorise Monsieur à signer tout acte ou document concernant le dossier.

Questions diverses

- Suite au don versé par la famille COUAPEL (délibération n°2020-12 du 21 janvier 2020), le Maire propose d'acquérir un banc en bois qui serait installé sur le site des Buttes du Châtel. Le conseil municipal approuve le choix de son maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Numéros d'ordre des délibérations : de 2020-14 à 2020-27